



- Service Autorité de Gestion FEADER et Affaires Européennes -

- NOTICE EURO-PAC -

1ère CONNEXION A EURO-PAC

CREATION D'UN COMPTE « TIERS »







SOMMAIRE

1.	Se connecter à Euro-PAC	3
1.1	Ouvrir Euro-PAC	3
1.2	S'inscrire lorsqu'on est un nouvel utilisateur	4
1.3	Complétude de la fiche Tiers	5
1.4	Compte validé	9
1.5	Vous avez déjà un compte Euro-PAC	10
2.	Oubli du mot de passe	11
2.1	En cas d'oubli du mot de passe	11
2.2	Renseigner l'identifiant ou le courriel	11
2.3	Réception du courriel pour réinitialisation du mot de passe	12
2.4	Modifier son mot de passe	12
3.	Oubli de l'identifiant ou du courriel	13
3.1	A partir de la fenêtre « Oubli de mot de passe »	13
3.2	Identifiez-vous	13
3.3	Réception du courriel pour réinitialisation de l'identifiant, du courriel et du mot de passe	14
3.4	Modifier son mot de passe	15

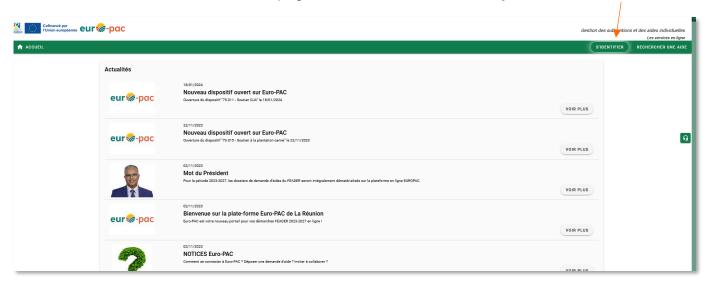




1. Se connecter à Euro-PAC

1.1 Ouvrir Euro-PAC

- Connexion via les navigateurs = Mozilla / Chrome / Egde à l'adresse suivante : europac.cd974.re/
- Vous accèderez directement sur la page d'accueil d'Euro-PAC, cliquer sur « S'identifier » :



• Un pop-up apparaît et vous aurez 2 choix :









1.2 S'inscrire lorsqu'on est un nouvel utilisateur



• Sur Euro-PAC, lors de l'inscription vous avez le choix entre <u>2 types de Tiers</u> = **2 types de** profils utilisateurs :



Personne morale	ou	Personne physique
-----------------	----	-------------------



AVERTISSEMENT

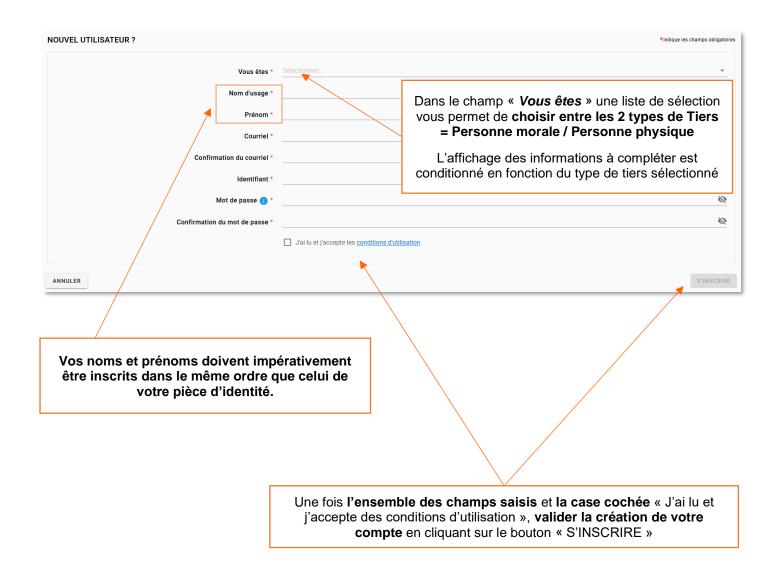
Une fois **l'inscription validée, vous <u>ne pourrez plus changer de type de tiers.</u>
Si erreur à la création de votre fiche tiers, vous devrez ressaisir toutes vos demandes d'aide**.

- Les champs avec un astérix * sont obligatoires. Ils devront donc être complétés pour valider votre inscription.
- Les champs contenant ce **symbole correspondent à une infobulle**. En plaçant le curseur de la souris sur cette icône, une information complémentaire apparaitra.





FEADER - PSN 2023-2027 - DEPARTEMENT DE LA REUNION



1.3 Complétude de la fiche Tiers

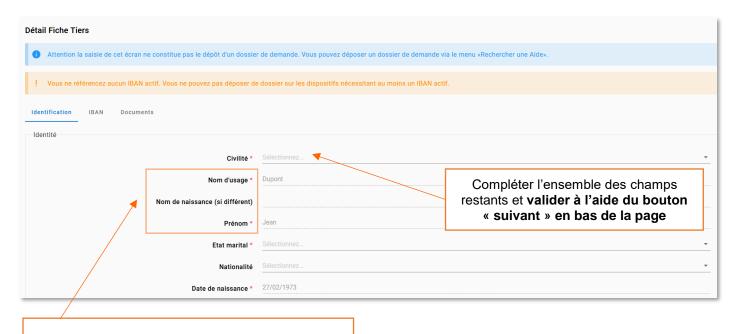
- Une fois votre inscription validée, vous êtes dirigés vers une nouvelle page comprenant plusieurs onglets, afin de saisir des informations complémentaires, concernant :
 - Votre identité
 - o Votre IBAN
 - Vos documents
 - Pour les personnes morales, un onglet supplémentaire « Contact » s'affichera.





FEADER - PSN 2023-2027 - DEPARTEMENT DE LA REUNION

Onglet « Identification »



Vos noms et prénoms doivent impérativement être inscrits dans le même ordre que celui de votre pièce d'identité.

Onglet « IBAN »



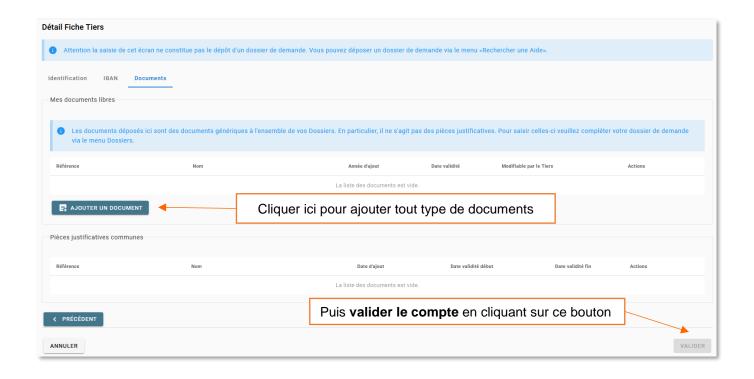




Onglet « Documents »

- Vous pourrez insérer des documents qui seront ainsi stockés et accessibles lors d'un dépôt de dossier de demande d'aide.
- Il existe deux sortes de documents :
 - o Les documents libres (que l'usager peut librement stocker dans son espace) ;
 - Les pièces justificatives communes (qui serviront notamment à la complétude des dossiers de demande d'aide).
- Vous pouvez ajouter ou glisser-déposer des fichiers.
- La taille maximale est de 10 Mo.

(Exemple : possibilité de joindre ces fichiers au format ZIP (compressé), PDF, WORD, EXCEL, JPEG...).





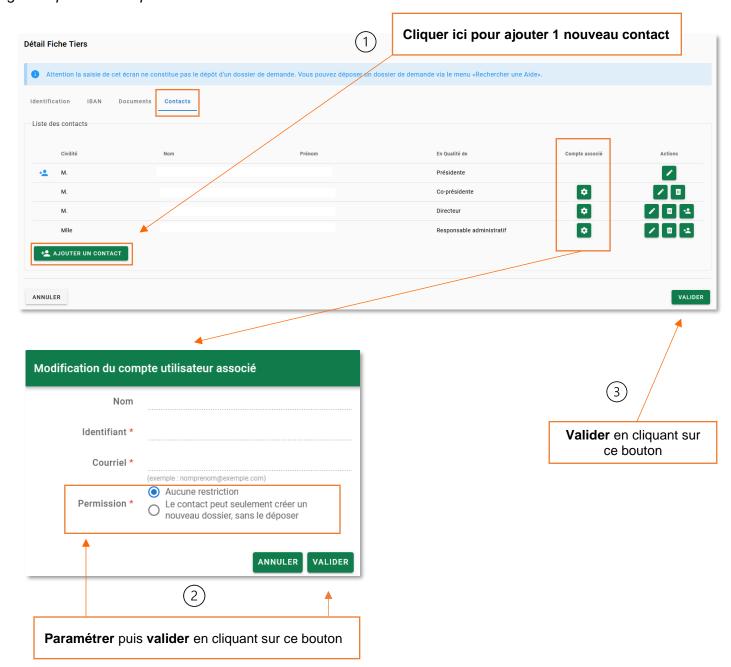




Onglet « Contacts »

 Pour les Tiers - personnes morales*, un nouvel onglet s'affichera, vous donnant la possibilité d'ajouter à votre fiche Tiers, des « contacts » qui selon un paramétrage défini, pourront créer et faire le suivi des dossiers de demandes d'aides, et/ou de les valider...

* <u>Exemple pour une mairie</u> : création d'un compte tiers – Personne morale, dont les demandes d'aide seront gérées par diverses personnes ou services.



 A chaque création et/ou modification d'un contact = valider systématiquement pour que celle-ci soit prise en compte (= étape 3)









• Vous aurez également la possibilité de changer le « propriétaire du compte » :



1.4 Compte validé



- 1) Un email automatique est envoyé sur votre boîte mail, avec votre identifiant de connexion
- 2) Cliquer sur le lien reçu pour valider la création de votre compte

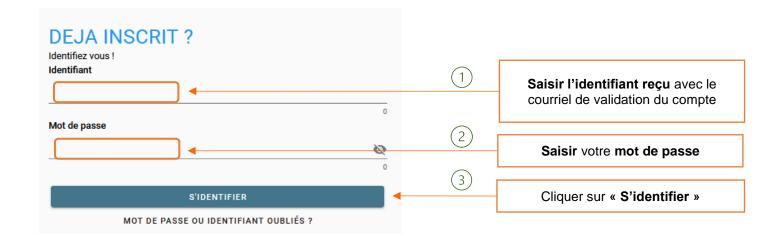
✓ Bienvenue sur EURO-PAC!







1.5 Vous avez déjà un compte Euro-PAC





AVERTISSEMENT

Au bout de 3 tentatives de connexions infructueuses, le compte est bloqué pendant 10 mn





En cas de problème de connexion

Vous pouvez déposer une demande d'assistance en ligne « Rubrique Inscription » en cliquant sur l'icône suivante (qui s'affiche à droite de l'écran) :



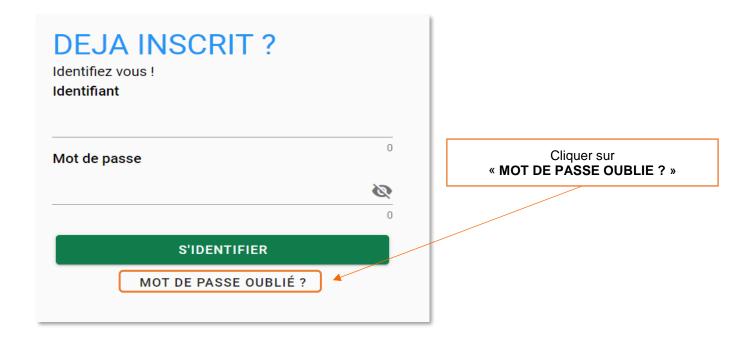




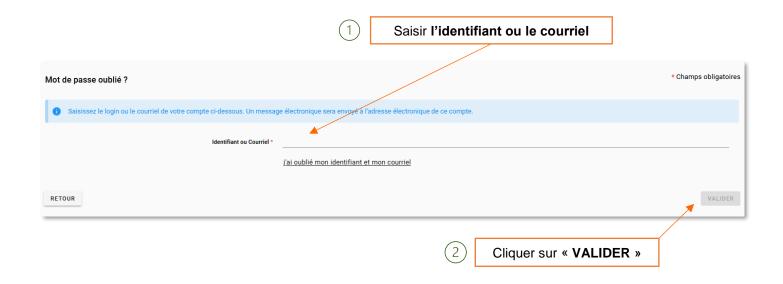


2. Oubli du mot de passe

2.1 En cas d'oubli du mot de passe



2.2 Renseigner l'identifiant ou le courriel









2.3 Réception du courriel pour réinitialisation du mot de passe

 Un courriel est envoyé à l'adresse saisie : il contient un lien permettant de réinitialiser le mot de passe.

Une demande de réinitialisation de votre mot de passe a été effectuée.

Afin de définir un nouveau mot de passe, cliquez sur le lien suivant : <u>cliquez ici</u>

Pour des raisons de sécurité, ce lien ne sera valable que jusqu'au : 02/08/2022 à 11:19

Si le lien ne fonctionne pas, vous pouvez le copier et le coller directement dans la barre d'adresse de votre navigateur.

Cliquer sur le lien

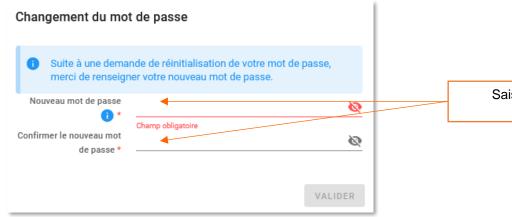


ASTUCES / CONSEILS

Le lien de réinitialisation a une durée de validité limitée. En cas de dépassement, revenir à l'étape 2.1.

2.4 Modifier son mot de passe

- Une fenêtre s'ouvre permettant de réinitialiser le mot de passe.
- Saisir le nouveau mot de passe, confirmer et valider, pour enregistrer ces modifications.



Saisir un mot de passe de 15 caractères

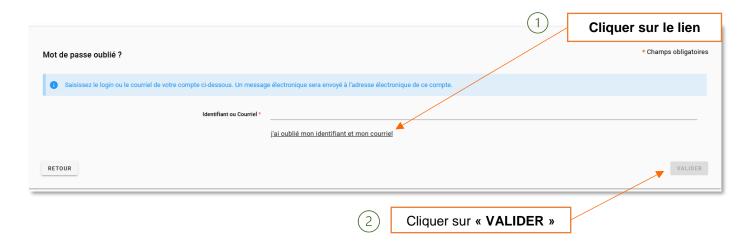






3. Oubli de l'identifiant ou du courriel

3.1 A partir de la fenêtre « Oubli de mot de passe »



3.2 Identifiez-vous

Vous êtes une personne morale :

 Sélectionner le type de tiers

Mot de passe oublié ?

* Champs obligatoires

* Champs obligatoires

Vous êtes * Personne morale

N° de SIRET *

Saisir le SIRET

VALIDER

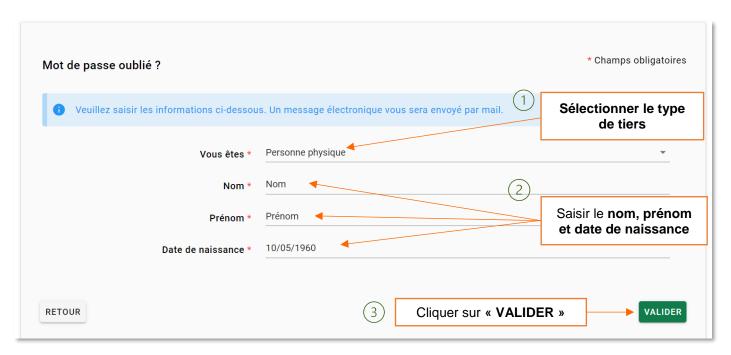
* Cliquer sur « VALIDER »







Vous êtes une personne physique :



3.3 Réception du courriel pour réinitialisation de l'identifiant, du courriel et du mot de passe

• Un courriel est envoyé à l'adresse saisie, il contient : les identifiants de connexion et un lien permettant de réinitialiser le mot de passe.











ASTUCES / CONSEILS

Le lien de réinitialisation a une durée de validité limitée. En cas de dépassement, revenir à l'étape 3.1.

 Cette demande de réinitialisation ne vaut que pour le compte propriétaire d'une personne morale. Pour les autres comptes de cette personne morale (« contact ») il faudra s'adresser au réfèrent (propriétaire du compte) pour obtenir leur identifiant et/ou adresse mail.

3.4 Modifier son mot de passe

- Une fenêtre s'ouvre permettant de réinitialiser votre mot de passe.
- Saisir le nouveau mot de passe, confirmer et valider, pour enregistrer ces modifications.

